

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 juin 2020

Le 16 juin 2020 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Broustic à Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. Bruno LAFON.

Date de la convocation : 10 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 38

Présents : 29

Votants : 32

Membres présents : M. LAFON, Mme LE YONDRE, M. DANÉY, Mme LARRUE, M. PAIN, M. MARTINEZ, M. ROSAZZA, M. DE GONNEVILLE, Mme BRISSET, M. ROSSIGNOL, Mme GALLANT, M. CHAUVET, Mme BRUDY, Mme CHAIGNEAU, M. POHL, Mme CHAPPARD, M. BELLIARD, Mme BANOS, M. BOURSIER, M. DEVOS, Mme GUIGNARD DE BRECHARD, M. MARLY, Mme GUILLERM, M. MARTIN, Mme BATS, M. RECAPET, M. BAGNERES, M. MANO, M. FRANCOIS

Pouvoirs :

Mme DESTOUESSE à M. LAFON
Mme DUBARRY à M. BAGNERES
Mme MARENZONI à M. PAIN

Membres absents :

M. CHAMBOLLE
M. DUBOURDIEU
Mme C. CASAUX
Mme A. CAZAUX
Mme CAZENTRE-FILLASTRE
M. OCHOA

Secrétaire de séance : M. BAGNERES

FINANCES (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

2020-01) Rapport annuel 2019 de situation en matière d'égalité femmes/hommes

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2019 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

2020-02) Rapport annuel 2019 sur la situation en matière de développement durable

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2019 sur la situation de la Collectivité en matière de développement durable.

2020-03) Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE de la tenue d'un débat autour du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 de la COBAN.

Budget principal

2020-04) Approbation du Compte de Gestion 2019

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *CERTIFIE que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;*
- *ARRETE les comptes de l'exercice budgétaire 2019 du budget principal de la COBAN établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public (compte de gestion en annexe).*

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

2020-05) Approbation du Compte Administratif 2019

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote.

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le résultat positif de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 du budget principal de la COBAN, pour un montant de + 9 947 816,33 €, lequel fera l'objet d'une reprise et d'une affectation dans le Budget primitif 2020,
- **APPROUVE** le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2019 du budget principal de la COBAN pour un montant de 902 304,46 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2020,
- **CONSTATE** les restes à réaliser d'investissement pour un solde de - 3 814 054,43 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2020,
- **ARRETE** le compte administratif 2019 du Budget principal de la COBAN.

Vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2020-06) Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AFFECTE** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2019 d'un montant de 9 947 816,33 € de la manière suivante :
 - ⇒ en recettes sur la section d'investissement : **2 911 749,97 €**
(article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement au BP2020)
 - ⇒ le solde en excédent de fonctionnement reporté : **7 036 066,36 €**
(article 002 - Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au BP2020)
- **INSCRIT** l'excédent 2019 reporté à la section d'investissement du Budget primitif 2020, pour un montant de : **902 304,46 €**
(article 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes d'investissement du BP2020)

- **REPREND** les restes à réaliser 2019 en dépenses et recettes d'investissement au budget principal 2020 pour un solde de :- 3 814 054,43 €

Vote :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

2020-07) Fixation des taux 2020 de la Fiscalité additionnelle et de la Cotisation Foncière des Entreprises CFE

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOPTE** sur 2020 les taux suivants :

Taxe foncier bâti :	3,47 %
Taxe foncier non bâti :	7,66 %
Contribution Foncière des Entreprises :	31,63 %

Vote :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

2020-08) Fixation du taux 2020 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CONSERVE** le taux de TEOM pour l'exercice 2020 à 14,64 % sur l'ensemble du territoire.

Vote :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

2020-09) Fixation du produit de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au titre de l'année 2020

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARRETE** le produit de 2020 de la taxe GEMAPI à 171 000 € ;
- **HABILITE** le Président à signer toute pièce relative à ce dossier ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision à l'Administration Fiscale.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

2020-10) Vote du Budget primitif principal 2020

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOPTE** le Budget Primitif du Budget Principal 2020, voté par nature, chapitres et opérations.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

2020-11) Réhabilitation du siège de la COBAN – Modification de l’Autorisation de Programme/Crédits de Paiement n° 03/2019

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **MODIFIE la répartition des crédits de paiement sur l’AP/CP n° 03/2019 enregistrée au budget sous le code opération 57 – « Futur siège de la COBAN » comme suit :**

Libellé	Montant de l’opération	Réalisation au 31/12/2019	CREDITS DE PAIEMENT POUR VOTE	Répartition prévisionnelle des CREDITS DE PAIEMENT ultérieurs		
			2020	2021	2022	2023
DEPENSES	4.171.000,00 €	39.309,79 €	202.890,21 €	405.600,00 €	2.898.120,00 €	625.080,00 €
Prime concours	43.200,00 €		43.200,00 €			
Travaux bâtiments	2.671.200,00 €				2.162.400,00 €	508.800,00 €
Travaux parking	352.800,00 €				285.600,00 €	67.200,00 €
Mobilier	240.000,00 €				240.000,00 €	
Maîtrise d’œuvre	438.000,00 €		87.600,00 €	175.200,00 €	131.400,00 €	43.800,00 €
Etude et autres	111.400,00 €	39.309,79 €	72.090,21 €			
Assurance DO	26.400,00 €				21.120,00 €	5.280,00 €
Aléas	288.000,00 €			230.400,00 €	57.600,00 €	

- ACTE que les crédits de paiement de 2020 sont inscrits au Budget Primitif de l’exercice 2020 sur l’opération 57 et que la présente AP/CP fait l’objet d’une annexe budgétaire.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

2020-12) Travaux de voiries dans les Zones d'Activité Economique – Tranche n° 1 – Création de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement n° 04/2019

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **MODIFIE la répartition des crédits de paiement sur l'AP/CP n° 04/2019 enregistrée au budget sous le code opération 59 – « Voirie dans les ZAE » comme suit :**

Libellé	Montant de l'opération	Réalisation au 31/12/2019	CREDITS DE PAIEMENT POUR VOTE	
			2020	Répartition prévisionnelle des CREDITS DE PAIEMENT ultérieurs 2021
DEPENSES	3.913 114,00 €	133.876,20 €	1.838.953,57 €	1.940.284,23 €
Travaux	3.441.114,00 €	99.412,20 €	1.538 .578,80 €	1.803.123,00 €
Maîtrise d'œuvre et études	280.000,00 €	32.00400 €	208.362,00 €	39.634,00 €
Signalétique	192.000,00 €	2.460,00 €	92.012,77 €	97.527,23 €

- ACTE que les crédits de paiement de 2020 sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2020 sur l'opération 59 et que la présente AP/CP fait l'objet d'une annexe budgétaire.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

2020-13) Création de pistes cyclables – Tranche n° 1 – Modification de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement n° 05/2019

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **MODIFIE la répartition des crédits de paiement sur l'AP/CP n° 05/2019 enregistrée au budget sous le code opération 58 – « Création pistes cyclables » comme suit :**

Libellé	Montant de l'opération	Réalisation au 31/12/2019	CREDITS DE PAIEMENT POUR VOTE		Répartition prévisionnelle des CREDITS DE PAIEMENT ultérieurs
			2020	2021	
DEPENSES	2.810 582,00 €	710.446,00 €	1.577.630,80 €	522.505,20 €	
Frais d'études	200.000,00 €	22.934,76 €	133.480,00 €	43.585,24 €	
Travaux	2.610.582,00 €	687.511,24 €	1.444.150,80 €	478.919,96 €	

- ACTE que les crédits de paiement de 2020 sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2020 sur l'opération 58 et que la présente AP/CP fait l'objet d'une annexe budgétaire.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe « Transports »

2020-14) Approbation du Compte de Gestion 2019

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CERTIFIE que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,**
- **ARRETE les comptes de l'exercice budgétaire 2019 du budget annexe « Transports » de la COBAN établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public (compte de gestion joint en annexe).**

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

2020-15) Approbation du Compte Administratif 2019

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2019 du budget annexe TRANSPORTS de la COBAN, pour un montant de 230 034,05 €, lequel fera l'objet d'une reprise et d'une affectation dans le Budget primitif 2020,
- **APPROUVE** le résultat négatif de la section d'investissement du compte administratif 2019 pour un montant de - 14 727,75 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2020,
- **CONSTATE** les restes à réaliser d'investissement pour un solde de - 12 600,00 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2020,
- **ARRETE** le compte administratif 2019 du Budget annexe TRANSPORTS de la COBAN.

Vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2020-16) Affectation du résultat d'exploitation 2019

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AFFECTE** le résultat cumulé de la section d'exploitation du Compte Administratif 2019 du budget annexe des transports d'un montant de 230 034,05 € de la manière suivante :

⇒ **en recettes sur la section d'investissement :** **27 327,75 €**
(article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement au BP2020)

⇒ **le solde en excédent de fonctionnement reporté :** **202 706,30 €**
(article 002 - Résultat de fonctionnement reporté en recettes d'exploitation au BP2020)

- **INSCRIT le déficit 2019 reporté à la section d'investissement du Budget primitif 2020, pour un montant de : 14 727,75 €**
(article 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses d'investissement du BP2020)
- **REPREND les restes à réaliser 2019 en dépenses d'investissement au budget principal 2020 pour un montant de : 12 600,00 €**

Vote :

**Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0**

2020-17) Vote du Budget primitif 2020

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe « Transports ».

Vote :

**Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0**

Budget annexe « Déchèterie professionnelle »

2020-18) Approbation du Compte de Gestion 2019

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CERTIFIE que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;**
- **ARRETE les comptes de l'exercice budgétaire 2019 du budget annexe déchèterie professionnelle établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public (compte de gestion joint en annexe).**

Vote :

**Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0**

2020-19) Approbation du Compte Administratif 2019

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le résultat positif de la section d'exploitation du compte administratif 2019 du budget annexe déchèterie professionnelle, pour un montant de 105 310,53 €, lequel fera l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2020 ;
- **APPROUVE** le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2019 du budget annexe déchèterie professionnelle pour un montant de + 533 913,40 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2020 ;
- **CONSTATE** les restes à réaliser d'investissement pour un solde de - 522 666,53 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2020,
- **ARRETE** le compte administratif 2019 du Budget annexe Déchèterie professionnelle.

Vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2020-20) Affectation du résultat d'exploitation 2019

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AFFECTE** l'intégralité du résultat cumulé de la section d'exploitation du Compte Administratif 2019 d'un montant de 105 310,53 € de la façon suivante :

⇒ en excédent d'exploitation reporté : 105 310,53 €
(article 002 - Résultat d'exploitation reporté en recettes d'exploitation au BP2020)

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

2020-21) Vote du Budget primitif 2020

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe déchèterie professionnelle.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Budget annexe « Zones d'Activités Economiques »

2020-22) Approbation du Compte de Gestion 2019

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CERTIFIE** que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;
- **ARRETE** les comptes de l'exercice budgétaire 2019 du budget annexe « Zones d'Activités Economiques » établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public (**compte de gestion joint en annexe**).

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

2020-23) Approbation du Compte Administratif 2019

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** le résultat déficitaire de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 du budget annexe Zones d'Activités Economiques pour un montant de -2 392,79 €, lequel ne fera donc pas l'objet d'une affectation mais sera repris en dépense de fonctionnement au Budget primitif 2020 ;

- **APPROUVE** le résultat négatif de la section d'investissement du compte administratif 2019 du budget annexe Zones d'Activités Economiques pour un montant cumulé de -969 432,53 €, lequel fera l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2020 ;
- **CONSTATE** les restes à réaliser d'investissement pour un solde de 431 882,21 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2020,
- **ARRETE** le compte administratif 2019 du Budget annexe Zones d'Activités Economiques.

Vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

2020-24) Vote du Budget primitif 2020

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe « Zones d'Activités Economiques ».

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

EAU POTABLE (Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

2020-25) Budget annexe « Eau Potable » - Vote du Budget primitif principal 2020

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE le Budget Primitif du Budget annexe Eau potable 2020, voté par nature et chapitres.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

2020-26) Service de l'eau potable d'Andernos-les-Bains - Rapport Annuel du Délégué (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE du rapport annuel du délégué présenté par la société SUEZ pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public d'Andernos-les-Bains.

2020-27) Service de l'eau potable d'Arès - Rapport Annuel du_Délégataire (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE du rapport annuel du délégataire présenté par la société SUEZ pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public d'ARES.

2020-28) Service de l'eau potable d'Audenge - Rapport Annuel du_Délégataire (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE du rapport annuel du délégataire présenté par la société SUEZ pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public d'AUDENGE.

2020-29) Service de l'eau potable de Biganos - Rapport Annuel du_Délégataire (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE du rapport annuel du délégataire présenté par la société VEOLIA pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public de BIGANOS.

2020-30) Service de l'eau potable de Lanton - Rapport Annuel du_Délégataire (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE du rapport annuel du délégataire présenté par la société SUEZ pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public de LANTON.

2020-31) Service de l'eau potable de Lège-Cap Ferret - Rapport Annuel du Délégataire (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE du rapport annuel du délégataire présenté par la société AGUR pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public de LEGE CAP-FERRET.

2020-32) Service de l'eau potable de Marcheprime - Rapport Annuel du Délégataire (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE du rapport annuel du délégataire présenté par la société AGUR pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public de MARCHEPRIME.

2020-33) Service de l'eau potable de Mios - Rapport Annuel du_Délégataire (RAD)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE du rapport annuel du délégataire présenté par la société SUEZ pour l'exercice 2019 du contrat de délégation de service public de MIOS.

MOBILITE (Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

2020-34) Réalisation d'une liaison cyclable entre Andernos-les-Bains et le pôle multimodal de Querquillas - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune d'Andernos-les-Bains pour la réalisation d'entrées charretières

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'entrées charretières entre la Commune d'Andernos-les Bains et la COBAN, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE (Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

2020-35) Convention relative à la subvention de fonctionnement au SDIS 33 pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *APPROUVE les termes de la convention relative à la subvention de fonctionnement allouée par la COBAN au SDIS33 au titre de 2020 ;*
- *AUTORISE le Président de la COBAN à la signer ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.*

Vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DEVELOPPEMENT ET PROMOTION ECONOMIQUE (Rapporteur : Mme LARRUE)

2020-36) Extension de la Zone d'Activité de Réganeau à Marcheprime – Délégation du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *AUTORISE le Président ou son représentant, Monsieur Manuel MARTINEZ, à signer tous les actes relatifs à la vente des terrains, y compris les actes préparatoires (dont les compromis de vente), à la vente de ces terrains sur la base de la grille tarifaire votée le 9 avril 2019.*

Vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

TOURISME (Rapporteur : M. LE PRESIDENT)

2020-37) Avis sur le Budget principal de l'Office de Tourisme « Cœur du Bassin d'Arcachon »

Mme LE YONDRE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le Budget Principal de l'office de tourisme tel que présenté en annexe, pour un montant de :

- **800 000.00€ en section de fonctionnement**
- **8 000.00€ en section d'investissement**

Vote :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

2020-38) Subvention de la COBAN à l'Office de tourisme Cœur du Bassin d'Arcachon

Mme LE YONDRE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE l'annexe 5 « Finances 2020 » et le versement d'une subvention au profit de l'EPIC d'un montant de 238 700€.**

Vote :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

➤ **Décisions du Président**

Fait à Andernos-les-Bains,

Le **19 JUIN 2020**

Le Président de la COBAN,



Par délégation,
la Vice-Présidente
Nathalie Le Yondre